



Obligation de prise de congés avant rendez vous MDT

Par **Nani67**, le **04/02/2019** à **13:24**

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis plus de 3 mois. Plus précisément du 29 octobre au 3 février suite à une opération. Et j'ai demandé à mon employeur par mail avant la fin de mon arrêt, un rendez vous préalable à la reprise. Je n'ai pas eu de réponse. Aujourd'hui je ne suis plus en arrêt, je suis censée reprendre ce jour et je viens de recevoir un mail qui me demande de poser des congés j'usqu'au rendez vous qui sera pris dans les meilleurs délais. Est ce normal? Que dois je faire? Je suis auxiliaire de vie et je n'ai plus la force de reprendre ce travail, mais c'est au médecin du travail de décider si je peux ou pas reprendre mon travail. Si je refuse de poser les congés dois je aller travailler?

Merci d'avance pour vos réponses, c'est urgent.

Merci.